



Problème de mairie pour le mariage

Par **Flo33**, le **22/03/2009** à **19:22**

Bonjour,

On voudrais se marié le 15 mai 2010 nous avons fait la demande à la mairie de notre commune et il c'est avéré que du 13 au 16 mai 2010 ils sont fermé avec aucune permanence donc le maire nous a dit de changer de date de mariage et en plus il sont fermé tous les weekend de mai sauf le 29 mai.

Je vous écris pour savoir si la mairie peut refuser de nous marier sous prétexte qu'elle soit fermé tous ces weekend férié de mai 2010.

Quels sont leur obligations? Ne doit elle pas avoir une permanence obligatoire?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **23/03/2009** à **11:34**

Bonjour,

Seules permanences obligatoires : service d'état civil pour déclarations de décès. En général, en France, les mairies sont fermées tous les week-end (samedi et dimanche) + les jours fériés : 35 heures obligent.

En résumé : pour 2010 choisissez un autre jour, pas d'autres solutions.

Par **Flo33**, le **23/03/2009** à **14:20**

Bonjour tuisse,
Ok mais qui à le pouvoir de nous marier? un adjoint suffit?

Par **Tuisse**, le **23/03/2009** à **16:26**

Le maire ou l'un de ses adjoints suffit.